

## **Relais Jeunesse - Inscriptions de jeunes dans des parcours d'aide et de formation - Attribution de bourses d'aide à projet**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de son activité et en conformité avec les missions qui lui sont dévolues, le Relais Jeunesse est amené à aider des jeunes âgés de 15 à 25 ans à réaliser leurs projets.

Après avis favorable du Conseil de Suivi Technique réuni le 27 mai 1997 au Relais Jeunesse et sur proposition de la Commission Politique de la Ville, les projets suivants ont été retenus :

### **Projet n° 1**

M. SIMON Philippe, né le 3 juin 1972 et domicilié 46 rue des Cras à Besançon souhaite réaliser une cassette vidéo intitulée «Rythmer ta vie».

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une projection de la cassette vidéo dans une structure d'animation socio-culturelle de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 13 300 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 7 300 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 7 000 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours projet et de versement de la bourse.

### **Projet n° 2**

Mlle EL KENZI Raja, née le 29 décembre 1974 et domiciliée 29 A rue Brulard à Besançon, souhaite réaliser un reportage vidéo à l'occasion d'un voyage humanitaire au Mali, dont le sujet traitera des pratiques médicinales dans le village de KENEBIA au MALI.

Le film vidéo fera l'objet d'une présentation dans les structures d'animation socio-culturelle de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 12 200 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 7 900 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 7 600 F

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours projet et de versement de la bourse.

**Projet n° 3**

Mlle HAZI Rkia, née le 27 juin 1973 et domiciliée 15 rue Brulard à Besançon, souhaite réaliser un reportage photographique sur la vie journalière d'un groupe de femmes maliennes.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition dans les structures d'animation socio-culturelle de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 11 550 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 7 550 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 7 250 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

**Projet n° 4**

Mlle DELESALLE Céline, née le 9 août 1977, domiciliée 13 rue J.J. Rousseau à Besançon, souhaite créer une pièce de théâtre intitulée «Pris par le temps» et prendre en charge l'écriture, la mise en scène, les costumes et le décor de cette pièce.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une présentation au siège de l'Association Sportive et d'Education Populaire du foyer et du quartier des Cras.

Le coût total du projet est de 11 250 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 4 300 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 4 000 F

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

**Projet n° 5**

Mlle DIET Anne-Sophie, née le 30 juillet 1977, domiciliée 6 rue Antide Janvier à Besançon, souhaite créer une pièce de théâtre intitulée «Pris par le temps» et prendre en charge techniquement la régie son, lumière et déplacement du décor de la pièce de théâtre.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une présentation au siège de l'Association Sportive et d'Education Populaire du foyer et du quartier des Cras.

Le coût total du projet est de 18 200 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 7 250 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 6 950 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

**Projet n° 6**

Mlle RAGU Ann-Lisik, née le 23 janvier 1977, domiciliée 19 rue du Chapitre à Besançon, souhaite créer une pièce de théâtre intitulée «Pris par le temps» et prendre en charge l'aspect communication par l'élaboration d'une affiche, de tracts, d'un press-book.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une présentation au siège de l'Association Sportive et d'Education Populaire du foyer et du quartier des Cras.

Le coût total du projet est de 7 530 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 4 350 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 4 050 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

**Projet n° 7**

Mlle RAMPI Lucile, née le 3 juillet 1974, domiciliée 2 rue Gaudot à Besançon, souhaite réaliser une enquête socio- économique avec comme support l'écrit et la photographie sur la réalisation de la consolidation et du réhaussement d'un barrage d'approvisionnement en eau potable de la population d'un village de Bolivie «SAYA».

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition, d'un diaporama et d'une conférence dans les structures d'animation de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 35 025 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 7 900 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 7 600 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

**Projet n° 8**

M. COLLIGNON Yann, née le 27 janvier 1975, domicilié 2 rue Gaudot à Besançon, souhaite étudier et réaliser techniquement la consolidation et le réhaussement d'un barrage d'approvisionnement en eau potable de la population d'un village de Bolivie «SAYA».

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition, d'un diaporama et d'une conférence dans les structures d'animation de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 35 025 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 7 900 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 7 600 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

**Projet n° 9**

M. KOSSAMA Aziz, né 31 janvier 1975, domicilié 23 rue de l'Amitié à Besançon, souhaite créer une bande dessinée.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une remise aux différents partenaires de plusieurs exemplaires de la bande dessinée.

Le coût total du projet est de 6 880 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 4 720 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 4 420 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

**Projet n° 10**

M. NASCIMENTO DA SILVA Georges, né 30 décembre 1973, domicilié 19 cité de l'Observatoire à Besançon, souhaite participer aux programmes de prévention, protection, promotion et réhabilitation des enfants et adolescents en grandes difficultés en Bolivie. A cette occasion, un reportage photographique sur la situation de ces enfants et les moyens employés pour les aider sera réalisé.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition photographique dans les structures d'animation de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 36 300 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 8 100 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 7 800 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

**Projet n° 11**

M. POIVEY Eric, né 12 juillet 1977, domicilié 17 avenue Ile de France à Besançon, souhaite participer à l'action de développement par la construction d'un grenier à grain et à un échange culturel par une animation musicale dans un village de la région de Rosso au sud de la Mauritanie.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition et d'un stage de musique dans les structures d'animation de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 23 500 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 4 300 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 4 000 F

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

### **Projet n° 12**

M. GROSJEAN Olivier, né 12 février 1977, domicilié 12 rue de Franche-Comté à Besançon, souhaite réaliser une exposition photos et un diaporama sur une action humanitaire menée dans un village de la région de Rosso au sud de la Mauritanie et sur les aspects de la vie quotidienne.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition et d'un diaporama dans les structures d'animation de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 10 500 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 5 300 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 5 000 F

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

### **Projet n° 13**

M. PERROUD Benoît, né le 4 novembre 1972, domicilié 8 rue de l'Ecole à Besançon, souhaite réaliser une bande dessinée «sucré-salé».

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition des originaux.

Le coût total du projet est de 12 650 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 6 650 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 6 350 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les bourses d'aides à projets aux jeunes ci-dessus nommés pour les montants arrêtés par le Conseil de Suivi Technique du Relais Jeunesse,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1997, chapitre 92.242.6714.47041.

**«M. THIRIET** : C'est la troisième délibération que nous vous proposons en ce domaine. 4 points importants en évolution sont à noter. Premier point : nous arrivons enfin à être présents sur tous les quartiers de la ville et cela se sait. Deuxième point : nous touchons des jeunes de tous niveaux mais qui sont en plus grande difficulté. Troisième point : vous pouvez constater que sur ces 13 projets, 6 sont issus de jeunes filles. Dernier point : la diversification des projets. En ce moment, nous essayons de bien maîtriser l'évolution et l'équipe au centre-ville est en train d'atteindre un niveau non pas encore de croisière mais de maîtrise que nous allons encore rendre plus rigoureux puisque effectivement, comme nous l'avons dit, c'est une aide. Même si certains projets sont présentés par deux jeunes, c'est une aide individuelle, c'est-à-dire que notre travail consiste à faire un suivi individuel, élargir le champ de réflexion des jeunes qui viennent nous voir et donc élargir la citoyenneté.

**M. BONNET** : Dans cet esprit de citoyenneté, j'avais salué lors du précédent Conseil le fait que 3 projets s'inscrivaient dans le cadre des villes jumelées avec Besançon. Je crois qu'il serait intéressant d'inciter à ce que ce soit plus souvent le cas car dans le cas présent, cela part un peu dans tous les pays.

**M. LE MAIRE** : Je crois que ces projets, on ne les incite pas. On les reçoit et s'il y a une diversité dans les pays, pourquoi privilégier des villes jumelées avec lesquelles nous avons d'autres relations».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité moins 2 abstentions.

*Récépissé préfectoral du 2 juillet 1997.*